Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20230515-S520-RHTF-5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2023
Mis en ligne le 22 mai 2023

LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 5 - SÉANCE N° 520 DU 15 MAI 2023

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA RÉALISATION DES HALLES GOURMANDES DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 41), Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés
Patrice Morin a donné pouvoir à Antoine Caplan, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul et Didier Pillon a donné pouvoir à Henri Renié.

Étaient excusés
Nadège Davoust et Paul Le Gal-Huaumé, conseillers municipaux.

Georges Hoyaux et Samia Soultani sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 17 mai 2023

N° S520 - RHTF - 5

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 15 MAI 2023

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA RÉALISATION DES HALLES GOURMANDES DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

Rapporteur : Solange Bruneau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal n° S506 - QM - I en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réaménagement de la place du 11 novembre,

Considérant que la ville de Laval a approuvé le projet de réaménagement de la place du 11 novembre par délibération le 20 septembre 2021,

Que ce projet prévoit la construction d'une halle gourmande correspondant à la création d'une halle alimentaire publique,

Que le lauréat de la consultation d'architecte organisée par la SPL LMA a été annoncé lors du conseil municipal du 11 octobre 2022,

Que ce projet constitue un élément majeur du programme Action Cœur de Ville en faveur de l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville de Laval,

Que Laval Agglomération est cosignataire de la convention cadre Action Cœur de Ville de Laval en qualité de partenaires financeurs,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à solliciter le soutien financier de Laval Agglomération au titre du fonds de concours 2023 pour la réalisation des halles gourmandes de la place du 11 novembre.

Article 2
Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann, Bruno Bertier, Georges Poirier, Geoffrey Begon et Henri Renié, en tant qu'administrateurs de la SPL LMA, se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote. Patrice Morin, via son mandataire, n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Pierrick Guesné et Lucile Périn).

Le maire

Signé : Florian Bercault